

RAPPORT

Compte de gestion 2017

Compte administratif 2017

Affectation des résultats 2017

Mairie d'Asnières-sur-Seine



COMPTE DE GESTION 2017

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

I. L'EXERCICE 2017 IMPACTE PAR LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET L'EPT « BOUCLE NORD DE SEINE »

II. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT : UNE SITUATION FINANCIERE ASSAINIE DANS DES CIRCONSTANCES DIFFICILES

- 2.1. UNE BAISSSE SIGNIFICATIVE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT
- 2.2. LA PERENNISATION DE NOS RECETTES FACE A LA CHUTE DES DOTATIONS
- 2.3. DEGAGER DES MARGES DE MANŒUVRE POUR ECHAPPER A L'EFFET DE CISEAU

III. EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

- 3.1. LA CONCRETISATION DE PROJETS D'EQUIPEMENT STRUCTURANTS
- 3.2. DES RESSOURCES PROPRES SOLIDES COUPLEES AVEC UNE GESTION MAITRISEE DE LA DETTE

IV. LES BUDGETS ANNEXES

- 4.1. LE BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT
- 4.2. LE BUDGET ANNEXE DU SELF MUNICIPAL
- 4.3. LE BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DU TOURISME

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL 2017 : LA RECONSTITUTION DE L'EPARGNE POUR FINANCER DES PROJETS STRUCTURANTS

COMPTE DE GESTION 2017

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes tenus par le Trésorier Principal à l'ordonnateur. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement au vote portant sur le compte administratif.

Le compte administratif du budget principal de la Ville retrace la comptabilité de l'ordonnateur au 31 décembre. Il reprend :

- En prévision budgétaire, toutes les décisions budgétaires de l'exercice (budget primitif, décisions modificatives et virements de crédits),
- En réalisation, l'exécution comptable de ces décisions au même titre que dans un compte d'exploitation.

Précédant le vote du budget primitif, l'examen de ce document permet de dresser une situation claire des finances communales.

Après l'arrêt des écritures annuelles, comme à chaque exercice, la concordance entre la comptabilité tenue par la direction des Finances de la Ville et celle tenue par le Trésorier a été vérifiée.

Ainsi, les comptes de gestion 2017 du budget principal de la Ville, du budget annexe du self municipal, du budget annexe de la maison du tourisme et du budget annexe des parcs de stationnement concordent avec les comptes administratifs du même exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le compte administratif au titre de l'exercice 2017 fait apparaître le résultat de clôture suivant :

- En section de fonctionnement, un excédent de clôture de 27 039 969,77 €
- En section d'investissement, un excédent de financement de 6 054 847,29 €.

Soit un résultat global excédentaire de 33 094 817,06 €.

Le rapport ci-dessous reprend les différents points relatifs à la situation financière de la Ville en 2017 présentés en débat d'orientations budgétaires 2018 étayés des données précises et établies dans le compte administratif.

I. L'exercice 2017 impacté par la Métropole du Grand Paris et l'EPT « Boucle Nord de Seine »

En conséquence de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la Ville d'Asnières-sur-Seine a été intégrée au sein de la Métropole du Grand Paris (MGP) et de l'Etablissement Public Territorial (EPT) dénommé « Boucle Nord de Seine » depuis le 1^{er} janvier 2016.

Pour rappel, les EPT exercent les compétences suivantes :

- La gestion de l'assainissement et de l'eau
- La gestion des déchets ménagers et assimilés
- L'élaboration du plan climat air énergie
- L'élaboration et la gestion du plan local d'urbanisme
- La gestion de l'action sociale d'intérêt territorial
- La politique de la ville
- La gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial

Dès le 1^{er} janvier 2016, en attendant que l'intérêt territorial soit déterminé en matière sociale, culturelle et sportive, ce sont essentiellement les transferts de compétences de l'assainissement, de la gestion des déchets et dans une moindre mesure de l'élaboration du plan local d'urbanisme et de la politique de la Ville qui ont un impact budgétaire sur la commune.

A compter de 2016, pour 2 ans, l'EPT et les communes ont opté pour un dispositif de mise à disposition de service, qui se traduit par la signature d'une convention de gestion. Cette solution pragmatique permet d'assurer une continuité dans l'action.

Ce système donne lieu à un ensemble de flux croisés entre l'EPT et les communes pendant une période transitoire pour le bon fonctionnement des compétences transférées. Il s'agit d'une période pendant laquelle l'EPT n'est pas en mesure de prendre en charge les dépenses et recettes directes liées à ces compétences jusqu'à la mise en place d'un budget opérationnel en 2018 permettant notamment des engagements. Cette période transitoire a donc pour principal effet de gonfler les masses budgétaires qu'il convient d'identifier précisément pour pouvoir comparer l'évolution du réalisé sur plusieurs exercices.

Données CA 2017 en K €	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Assainissement	1 409 K €	716 K €	468 K €	1 323 K €
Ordures ménagères	387 K €	6 184 K €		
Politique de la Ville		40 K €		
PLU		47 K €		
FCCT	6 160 K €			
TOTAL	7 956 K €	6 987 K €	468 K €	1 323 K €

La loi NOTRe a institué un fonds de transfert des charges territoriales (FCCT) approuvé entre l'EPT et les communes par délibérations concordantes. Le montant du FCCT – 6 160 K € pour Asnières – est défini dans le cadre des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT). Il correspond au financement de :

- la compétence de gestion des ordures ménagères – coût net de 5 797 K € en 2017 ;
- la compétence politique de la ville – coût net de 40 K € en 2017 ;
- la compétence PLU – coût net de 47 K € en 2017.

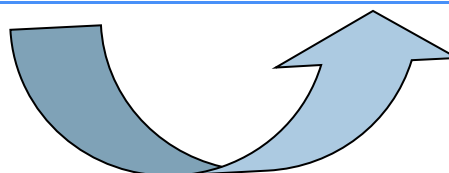
Pour rappel, la compétence assainissement constitue un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) et faisait l'objet d'un budget annexe de la Ville. Suite au transfert de cette compétence à l'EPT, conformément à la réglementation en vigueur, le budget annexe de la Ville a été dissout au 31/12/2015 afin de créer un nouveau budget annexe au sein de l'EPT. En tant que SPIC, la compétence assainissement se finance avec ses recettes propres (redevance d'assainissement, participation au financement de l'assainissement collectif) et n'est donc pas concernée par le FCCT.

Pour rappel également, depuis 2016, la mise en place de la MGP et de l'EPT a impliqué des bouleversements en matière de fiscalité professionnelle et de dotation globale de fonctionnement :

- La commune ne perçoit plus la contribution foncière des entreprises (CFE), la contribution sur la valeur ajoutée (CVAE), la taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) ou l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). Ceci a engendré un transfert de 13 853 K € de fiscalité professionnelle. La Ville perd une large part de son pouvoir fiscal et ne bénéficie plus du tout de la dynamique des bases professionnelles malgré ses efforts pour accueillir les entreprises sur son territoire.
- L'EPT perçoit désormais la CFE, la MGP perçoit les autres taxes et impositions de fiscalité professionnelle.
- A travers la dotation d'équilibre, l'EPT a reversé un montant équivalent aux produits 2015 de CFE à la MGP.
- A travers l'attribution de compensation, la MGP reverse les produits de fiscalité professionnelle sur la base du réalisé 2015 et des rôles supplémentaires de CFE.
- Il convient d'ajouter à ce montant la compensation part salaires (CPS) de 9 834 K € qui n'est plus perçue par la commune à travers la dotation globale forfaitaire, mais par l'attribution de compensation versée par la MGP.

Chapitre	Nature	Réalisé 2015	Réalisé 2017
Fiscalité - 73	CFE - 73111	7 835 K €	0 €
	CVAE – 73112	5 287 K €	0 €
	TASCOM - 73113	198 K €	0 €
	IFER – 73114	348 K €	0 €
	TAFNB – 73111	36 K €	0 €
	Attribution de compensation – 7321		23 731 K €
Dotations - 74	DGF - 7411	21 855 K €	8 217 K €
	Total	35 558 K €	31 948 K €

Une perte de 3,6 M € sur 2 ans



La perte de 3,6 M € en 2 ans correspond à la contribution au redressement des comptes publics qui engendre une baisse drastique de la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation de l'Etat, dans le cadre du 3^{ème} pacte de responsabilité adopté au printemps 2014. Dans le cadre des flux croisés avec l'EPT, elle a été atténuée légèrement par les rôles complémentaires versés via l'attribution de compensation.

En raison de la complexité du dispositif réglementaire, l'exercice précédent d'identification des flux s'avère essentiel afin de pouvoir analyser les conséquences budgétaires des réformes nationales d'ampleur qui se financent systématiquement au détriment des communes et du contribuable local.

II. En section de fonctionnement : Une situation financière assainie dans des circonstances difficiles

2.1. Une baisse significative des dépenses réelles de fonctionnement

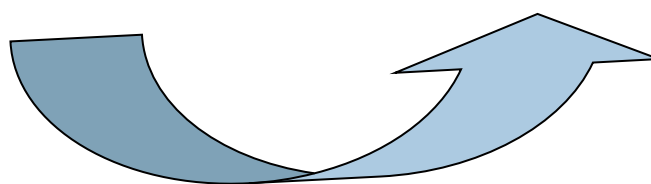
Comme rappelé lors du débat d'orientations budgétaires 2018, c'est avec stratégie que la Ville a entrepris un plan de modernisation pour dégager des économies structurelles et pérennes à partir de 3 axes dont les fruits sont bien visibles depuis 2016 :

- Le souhait de mettre en adéquation les résultats attendus avec les moyens pour y parvenir ;
- La diffusion progressive d'une politique et d'un contrôle assidu sur les achats (sourcing, négociations, mutualisation des contrats de prestation de services, contrôle strict sur les prix) ;
- Une politique d'arbitrage foncier pour rationaliser le patrimoine communal dont une partie importante est dispendieuse en énergie et fonctionnement.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent la baisse et la maîtrise des dépenses de fonctionnement depuis 2016, sans avoir à demander d'effort fiscal supplémentaire aux Asniérois.

Dépenses de Fonctionnement en K € hors EPT	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017
Charges à caractère général	40 083	39 176	36 396	35 551
Charges de personnel	59 937	60 951	57 425	57 414
Atténuations de produits	6 464	7 067	7 062	7 522
Autres charges de gestion courante	8 474	8 654	8 006	8 037
Charges financières	7 493	9 331	7 711	7 108
Charges exceptionnelles	580	553	394	556
TOTAL	123 031	125 732	116 994	116 188

Une baisse de 5,6% sur 4 ans



➤ Les charges à caractère général

C'est dans ce cadre que les **charges à caractère général** regroupant les dépenses de fournitures, d'alimentation, de fluides, d'entretien ou de maintenance, ne cessent de baisser depuis 4 ans. En 2017, elles atteignent 35,6 M € ce qui représente une baisse de 11,3% sur 4 ans. Ceci traduit les efforts réalisés par les services municipaux sur la maîtrise et l'optimisation de leurs budgets.

Dépenses de Fonctionnement en K €	Réalisé 2016	Réalisé 2017	
Charges à caractère général	36 396	35 551	- 2,3%

Les chiffres réalisés sont meilleurs qu'annoncés dans le rapport d'orientations budgétaires 2018 en raison du dénouement des opérations de fin d'année. Ainsi, pour la 4^{ème} année consécutive, les charges à caractère général ont enregistré une baisse importante sous l'effet global de plusieurs facteurs mis en place déjà en 2016 :

- Un meilleur contrôle et une plus grande cohérence du service rendu par les prestataires par rapport aux commandes et aux exigences de la Ville ;
- Un contrôle renforcé et professionnalisé sur les prix pratiqués par rapport aux engagements juridiques ;
- Un contrôle de cohérence sur l'existence d'engagements provisionnels reportés par rapport aux besoins réels des services.

Ce souci permanent de maîtriser la dépense publique n'a pourtant pas été facilité par la remontée de l'inflation provoquée par une reprise de la croissance, la remontée du prix de pétrole et les hausses réglementées du coût de l'énergie.

Quelques points significatifs :

- Une baisse des dépenses d'eau de près de 20%, grâce à une surveillance accrue des fuites qui donnent lieu désormais systématiquement à des demandes de dégrèvement après réparations ;
- Une diminution des dépenses d'électricité et des dépenses de locations de 11,6% dans le cadre de l'optimisation du patrimoine communal ;
- Une baisse sensible des frais de télécommunication de 18% dans le cadre d'une optimisation des abonnements et des installations ;
- Une diminution des dépenses liées aux contrats de prestations externalisées de 544 K € grâce à un meilleur contrôle effectué et une réinterrogation sur nos besoins.

➤ **Les dépenses de personnel**

L'exercice 2017 a vu se concrétiser les efforts réalisés dans le cadre du plan de modernisation. Après la forte baisse des dépenses de personnel intervenue en 2016, ces dernières se maintiennent à ce niveau en 2017 et représentent 49% des dépenses réelles de fonctionnement en 2016.

Dépenses de Fonctionnement en K €	Réalisé 2016	Réalisé 2017
Charges de personnel	57 425	57 414

La Ville a certes dû assumer les conséquences de décisions nationales :

- Les effets reports de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique (+ 168 K €) ;
- L'évolution à la hausse du SMIC (20 K €) ;
- Les effets reports des mesures « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (114 K €).

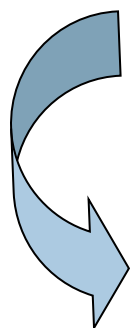
Mais la commune a su, à travers un plan de modernisation enclenché en 2015, entreprendre des réformes organisationnelles qui portent leurs fruits aujourd'hui dans le cadre de mutualisations et d'optimisations efficaces. D'une manière générale, la commune a su redéfinir sa politique de ressources humaines : ne pas remplacer systématiquement, mais de manière ciblée en fonction des politiques définies ; analyser les situations au cas par cas ; entreprendre une politique RH tournée vers la compétence et la qualification. Une autre réforme de taille s'est concrétisée en 2017 : la réforme du temps de travail autour de 3 rythmes qui a permis de dégager des marges de manœuvre importantes pour faire face aux contraintes exogènes imposées par l'Etat et au glissement-vieillesse-technicité (contrainte endogène) impactant directement les dépenses de personnel.

➤ **Les atténuations de produits, les contributions, les contingents et les subventions aux associations**

Encore en 2017, la maîtrise des dépenses publiques n'a pas été facilitée par l'évolution des contributions, des contingents et des prélèvements liés à la péréquation :

- Le maintien de la contribution au fonds national de garantie individuelle de ressources reste une lourde charge pour la commune : 4,3 M € en 2017 ;
- La Ville a dû s'acquitter du reversement de la redevance d'assainissement et de la redevance spéciale pour 1,4 M € et du reversement des subventions du SYCTOM pour 420 K € à l'EPT, tel qu'exposé en 1^{ère} partie ;

- La contribution versée à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris a encore enregistré une augmentation pour atteindre 1 393 K € en 2017 ;
- Le fonds de compensation des charges transférées versé à l'EPT diminue en 2017 (6,16 M €). Il dépend directement des dépenses décaissées et des recettes encaissées sur les compétences concernées (la gestion des déchets notamment).



Dépenses de Fonctionnement en K €	Réalisé 2016	Réalisé 2017	
Atténuations de produits	8 209	9 318	+3,2%
Autres charges de gestion courante	14 364	14 197	

Dépenses de Fonctionnement en K € hors flux croisés	Réalisé 2016	Réalisé 2017	
Atténuations de produits	7 062	7 522	+3,2%
Autres charges de gestion courante	8 006	8 037	

La hausse conséquente du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) demeure par conséquent la principale raison pour laquelle ce poste de dépenses évolue autant. De 2,8 M € en 2016, il passe à 3,2 M € en 2017, soit une augmentation de 14,3%.

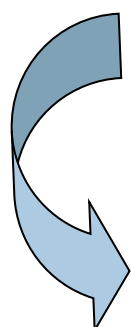
Le FPIC s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée de l'EPT et de ses communes-membres. Sont contributeurs au FPIC les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier moyen constaté au niveau national. Une fraction des ressources fiscales des collectivités considérées comme « riches » est prélevée pour être redistribuée aux collectivités considérées comme « pauvres ». Un dispositif pervers dès le départ par l'obsolescence des valeurs locatives qui fausse la donne : les communes franciliennes sont quasiment systématiquement contributrices.

En 2017, la contribution de l'ensemble intercommunal a donc augmenté et la part revenant à la Ville d'Asnières-sur-Seine par ricochet.

Malgré ces nombreuses contraintes, la Ville parvient à maintenir un soutien actif à destination de ses partenaires locaux :

- La subvention versée au Centre Communal d'Action sociale atteint 1,8 M €.
- La commune tient à soutenir le tissu associatif local dans le cadre de conventions d'objectifs mettant en lumière ses actions pour le dynamisme local, mais aussi intégrant certaines associations dans des dispositifs organisés par la Ville, à l'image des NAP et de Tremplin Sports. Près de 4 M € de subventions ont été ainsi alloués aux associations.

➤ **Les charges financières**



Dépenses de Fonctionnement en K €	Réalisé 2016	Réalisé 2017	
Charges financières	7 711	7 271	- 5,7%

Dépenses de Fonctionnement en K € Hors EPT	Réalisé 2016	Réalisé 2017	
Charges financières	7 314	7 108	- 2,8%

Au 31 décembre 2017, au sein du budget principal, 95% des emprunts sont classés 1A dans la charte Gissler et 94% des emprunts sont à taux fixe. Le réaménagement de la dette de 2015 est allé dans le sens de la sécurité financière. Par ailleurs, compte tenu que la Ville n'a pas eu recours à l'emprunt en 2017, la part des annuités dédiée aux intérêts de la dette a donc tendance à diminuer, d'où une baisse de ce poste de dépenses en 2017.

➤ **Les charges exceptionnelles**

Dépenses de Fonctionnement en K €	Réalisé 2016	Réalisé 2017	
Charges exceptionnelles	394	556	+41,2%

La commune a opéré en 2017 plusieurs régularisations qui expliquent la hausse de ce poste de dépenses :

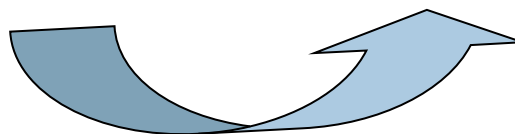
- Des annulations de titres sur exercices antérieurs et des régularisations sur rattachement pour 100 K € ;
- Des versements d'indemnités suite à des sinistres déclarés pour 32 K € ou à des contentieux pour 34 K € ;

La baisse conséquente des dépenses de gestion courante, au premier rang desquelles les charges de personnel, se confirme dans le temps et constitue le fruit de mesures organisationnelles mises en place par la municipalité et les services. Une baisse nécessaire et salvatrice face à la chute des dotations à laquelle la Ville a dû être confrontée.

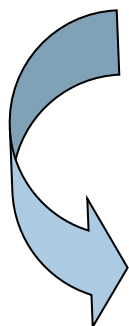
2.2. La pérennisation de nos recettes face à la chute des dotations

Recettes réelles de Fonctionnement en K € hors flux croisés EPT	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017
Atténuations de charges	513	427	358	334
Produits des services	8 536	10 087	11 136	11 638
Impôts et taxes	83 879	86 973	87 618	89 185
Dotations, subventions et participations	35 458	34 450	28 920	29 482
Autres produits de gestion courante	3 190	2 663	3 187	1 765
Produits financiers	0	0	812	825
Produits exceptionnels	289	999	4 415	15 030
TOTAL	131 865	135 599	136 446	148 159

Une hausse de 8,6% de 2016 à 2017



➤ **Les produits des services**



Recettes de Fonctionnement en K € Avec flux croisés EPT	Réalisé 2016	Réalisé 2017	
Produits des services	17 999	18 538	+ 3%

Recettes de Fonctionnement en K € Hors flux croisés EPT	Réalisé 2016	Réalisé 2017	
Produits des services	11 136	11 638	+ 4,5%

L'élaboration budgétaire 2017 était l'occasion d'opérer des réaffectations comptables plus conformes à l'instruction M14. Ainsi :

- Les recettes des usagers du centre médico-social sont bien des redevances à caractère social (chapitre 70) et non des produits de gestion courante (chapitre 75).
- La récupération des charges locatives n'a pas à être considérée comme un revenu des immeubles (chapitre 75), mais comme des remboursements de frais (chapitre 70).

Ces réaffectations ont eu un impact de 520 K € sur le chapitre 70.

Hormis les remboursements de charges auprès de l'EPT qui gonflent les masses budgétaires de 6,9 M € et les réaffectations comptables exposées ci-dessus, l'évolution notable des produits des services depuis 2014 s'explique par :

- le dynamisme des droits de voirie liés aux chantiers, ce qui confirme la reprise du marché immobilier (une différence de +800 K € entre 2014 et 2017 ; une différence +600 K € entre 2016 et 2017) ;
- la réintégration de la redevance d'assainissement et de la participation forfaitaire à l'assainissement collectif suite à la dissolution du budget annexe d'assainissement à partir de 2016 (1,2 M €).

Pour le reste, les produits des services révèlent globalement une certaine stabilité, traduisant la politique de modération tarifaire de la municipalité.

➤ **Les autres produits de gestion courante**

Recettes de Fonctionnement en K €	Réalisé 2016	Réalisé 2017	
Autres produits de gestion courante	3 187	1 765	-44,6%

Outre l'impact des réaffectations expliquées précédemment, la baisse sensible des produits de gestion courante s'explique par :

- Une baisse des revenus des immeubles, conséquence de la rationalisation du parc privé dans le cadre d'une politique foncière stratégique qui induit une baisse des recettes de loyer en fonction du rythme des cessions. Cette diminution des revenus est largement compensée par la baisse des dépenses pour l'entretien de locaux dispendieux en énergie et fonctionnement.
- Une baisse des recettes des concessionnaires de 2016 à 2017 de 450 K € qui constitue davantage un retour à la normale suite au rattrapage de redevances effectué en 2016 sur les concessions relatives aux marchés forains et au stationnement.
- Le reste des recettes affectées dans les produits divers sont par nature difficilement anticipables.

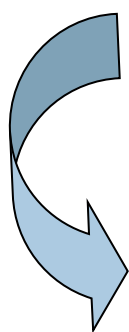
Cependant, globalement, les autres produits de gestion courante ne représentent que 1,1% des recettes réelles de fonctionnement.

➤ **Les subventions de fonctionnement**

Recettes de Fonctionnement en K €	Réalisé 2016	Réalisé 2017	
Subventions	6 794	8 577	+ 26,2 %

Malgré la fermeture de certains programmes de subvention de nos partenaires, la recherche de financements et l'optimisation de ceux déjà sollicités permettent d'enregistrer une hausse sensible dans ce secteur. C'est ainsi que les subventions de la CAF issues des dispositifs de prestation de service unique, de prestation de service ordinaire et du Contrat Enfance Jeunesse augmentent de 1,7 M € par rapport à 2016.

➤ **Les dotations et compensations**



Recettes de Fonctionnement en K € avec CPS	Réalisé 2016	Réalisé 2017	
Dotations et compensations	22 126	20 905	- 5,5%

Recettes de Fonctionnement en K € hors CPS	Réalisé 2016	Réalisé 2017	
Dotations et compensations	12 293	11 071	- 9,9%

Pour la 4^{ème} année consécutive, les recettes de dotations et compensations ont été fortement touchées par la chute de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat : une baisse nouvelle de 1,4 M € que l'on doit donc attribuer à la participation de la commune au redressement des comptes publics nationaux.

Au total, la chute des dotations se traduit pour Asnières par :

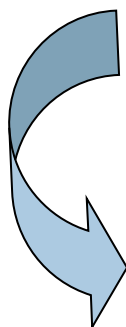
- Une 1^{ère} baisse d'1 M € de la DGF dès 2014
- Une 2^{nde} baisse de 2,4 M € de la DGF en 2015
- Une 3^{ème} baisse de 2,4 M € de la DGF en 2016
- Une 4^{ème} baisse de 1,4 M € de la DGF en 2017

C'est ainsi que la DGF diminue en volume de 41,3% sur 5 ans.

Il convient d'ajouter à cela la perte progressive de la dotation de solidarité urbaine. En 2017, la commune n'a touché que 90% de la DSU 2016 dans le cadre du dispositif de garantie.

Les recettes de compensations fiscales versées par l'Etat ont augmenté entre 2016 et 2017. Mais il convient de ne pas s'y méprendre. En effet, la hausse des compensations de taxe d'habitation est consécutive au cafouillage gouvernemental du précédent mandat réintégrant la demi-part sur l'impôt sur le revenu ce qui a provoqué en 2016 la non-imposition d'un certain nombre de foyers à la taxe d'habitation. En 2016, l'impact de cette réintégration a représenté un coût de 700 K € pour Asnières, coût non compensé par l'Etat. En 2017, l'Etat réintroduit la compensation de la réintégration de la demi-part (+400 K €), mais pas à la hauteur de la perte générée. La perte de produits pour la Ville en 2 ans est donc de 1 M €.

➤ **La fiscalité**



Recettes de fonctionnement en K € Sans CPS	Réalisé 2016	Réalisé 2017	
Produits fiscaux	87 618	89 185	+ 1,8%

Recettes de fonctionnement en K € Avec CPS	Réalisé 2016	Réalisé 2017	
Produits fiscaux	97 452	99 019	+ 1,6%

DONT :

Taxe d'habitation	+ 802 K €	+ 2,2%
Taxe foncière bâtie	+ 252 K €	+ 1,4%
Taxe foncière non bâtie	+5 K €	+ 10%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	+ 30 K €	+ 0,4%
Fiscalité professionnelle (encaissée via l'AC en 2016 hors RS)	+ 43 K €	+ 0,2%
Droits de mutation	+ 613 K €	+ 9,2%

Les écritures de fin d'année effectuées au mois de janvier 2018 ont révélé de bonnes surprises sur les droits de mutation, les rôles supplémentaires et le dernier trimestre de la taxe sur la consommation d'électricité. Ceci, combiné avec le dynamisme des bases des taxes ménages, a généré une hausse de 1,6% des produits fiscaux entre 2016 et 2017.

En 2017, la Ville a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition. Par conséquent, la taxe d'habitation, les taxes foncières et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'ont progressé que sous 2 effets :

- Le coefficient de revalorisation des bases voté par le Parlement de 0,4% ;
- L'évolution physique des bases :
 - o + 1,8% pour la taxe d'habitation ;
 - o + 1% pour la taxe foncière bâtie ;
 - o + 9,6% pour la taxe foncière non bâtie, très cyclique du fait de bases très faibles ;
 - o Aucune évolution pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La Ville d'Asnières-sur-Seine n'hésite pas à accorder des exonérations aux entreprises qui ont leurs propres services d'élimination des déchets conformément au Code général des Impôts.

Ce sont les droits de mutation qui ont montré la plus forte évolution. Si l'on peut se féliciter de la reprise du marché immobilier, cela ne compense évidemment pas la perte de dynamique des bases de la fiscalité professionnelle transférée à l'EPT et à la MGP, à l'exception des maigres rôles supplémentaires générés avant 2016.

Au total, l'évolution de ces différentes composantes génère une hausse modérée des produits fiscaux : +1,6%.

➤ **Les produits exceptionnels**

Les produits exceptionnels sont essentiellement constitués des produits liés aux cessions foncières, qui ont tiré les recettes communales vers le haut pour servir directement une politique d'investissement ambitieuse.

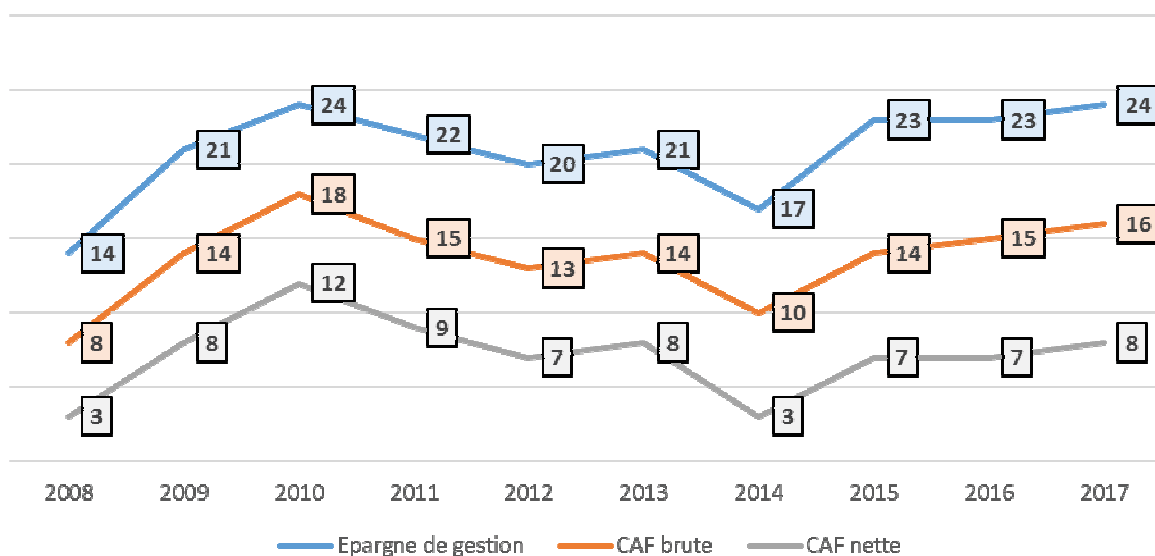
Recettes de fonctionnement en K €	Réalisé 2016	Réalisé 2017
Cessions foncières	3 494	14 561
Autres produits exceptionnels	921	469

Dans le cadre de sa politique d'optimisation patrimoniale foncière et immobilière, les produits de cessions ont retrouvé une certaine dynamique à travers l'élaboration d'une vraie stratégie foncière pour Asnières-sur-Seine. C'est ainsi que 14,5 M € de cessions ont été réalisés en 2017.

2.3. Dégager des marges de manœuvre pour échapper à l'effet de ciseau

L'effet de ciseau permet d'expliquer les variations du résultat par l'évolution divergente des produits et des charges. Ainsi, si les dépenses augmentent plus vite que les produits par inertie ou fatalisme, la Ville verra mécaniquement son résultat baisser. Découvrir les causes de l'effet de ciseau et y remédier permet d'estimer ses perspectives d'évolutions futures.

Si la municipalité s'évertue à mener une politique foncière active, c'est pour financer des projets d'équipement structurants et servir à son désendettement, non pour financer ses dépenses de gestion courante. Par conséquent, pour juger de la santé financière de la commune, la capacité d'autofinancement brute, dans laquelle ne rentrent pas en compte les produits de cessions, reste le meilleur indicateur.



Afin de pouvoir dégager un maximum d'autofinancement, la commune ne compte pas sur une évolution hypothétique à la hausse des recettes suite à la chute drastique des dotations. Elle continue cependant à chercher et accomplir toutes optimisations sans pour autant augmenter les taux d'imposition et la tarification des services aux usagers. La véritable marge de manœuvre réside donc bien dans la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, qui s'avèrent stables en 2017, après une diminution importante en 2016 et malgré de fortes contraintes exogènes. C'est dans ce cadre que la CAF brute progresse en 2017 pour atteindre 16 M €.

Dans ce cadre, sur son budget principal, la Ville d'Asnières-sur-Seine parvient à dégager un résultat de fonctionnement de 27 M €, soit une hausse de 32,3% en un an. Ceci constitue autant de marges de manœuvre pour l'investissement.

III. En section d'investissement :

3.1. La concrétisation de projets d'équipement structurants

➤ Les dépenses d'équipement

L'exercice 2017 voit monter en puissance le programme d'investissement de la Ville. L'assainissement des finances communales en fonctionnement permet d'entamer des opérations structurantes et accélérer le programme d'entretien et de mise aux normes continu de nos bâtiments.

- 18,6 M € de dépenses d'équipement ont ainsi été réalisés ;
- 7,7 M € de dépenses d'investissement supplémentaires ont été engagés en 2017 et qui seront terminés en 2018.

Soit un total de 26,3 M € de dépenses d'équipement.

Programme voirie, éclairage public et vidéoprotection:

Programme de rénovation des trottoirs	1 102 K €	
Rénovation du mail Malakoff	232 K €	
Requalification de la rue du Maine	332 K €	
Rénovation du poste d'éclairage public Louise	409 K €	
Rénovation du poste d'éclairage public Joffre	382 K €	6,7 M €
Rénovation des mâts, des lanternes et du réseau d'éclairage public	970 K €	
Travaux d'assainissement (sous convention de gestion)	855 K €	
Travaux espaces verts, matériels et équipements voirie	970 K €	
Opérations de sécurité, programme de reprofilage, accessibilité, travaux sur réseaux	1 477 K €	

Aménagement urbain :

Requalification de la rue des Bourguignons	3 413 K €	
Requalification de la place des Victoires – Maîtrise d'œuvre	643 K €	
Subvention d'investissement au budget annexe des parcs de stationnement	693 K €	
Surcharges foncières et autres subventions	1 024 K €	9,2 M €
Réfection du square des impressionnistes	1 175 K €	
Participation Hauts d'Asnières – ANRU	2 100 K €	
Etudes d'aménagement	193 K €	

Programme Enfance

Extension du groupe scolaire Badinter et réhabilitation du groupe scolaire Michelet– Etudes et maîtrise d'œuvre	173 K €	2,8 M €
Achat de mobilier et de matériel	395 K €	

Matériels informatiques scolaires et TNI dans les écoles	312 K €	
Travaux d'entretien et de remise aux normes des bâtiments	1 018 K €	
Travaux de sécurité dans les écoles (dispositif Vigik et caméras)	246 K €	
Loyers d'investissement BEA Ecoles Simone Veil et Jean d'Ormesson	636 K €	

Programme socio-culturel :

Déménagement et modernisation du centre médico-social municipal	463 K €	
Acquisition local Rue des Mourinoux	932 K €	1,5 M €
Réhabilitation du CAS et du Théâtre - Etudes	35 K €	
Mobilier et équipements divers	95 K €	

Politique sportive :

Travaux d'entretien et de remise aux normes des équipements	354 K €	
Création d'un terrain multisport et d'un skatepark	283 K €	0,7 M €
Achat de mobilier et de matériel	85 K €	

Politique de prévention et de sécurité :

Extension du réseau de vidéoprotection	906 K €	
Renouvellement de matériel de la police municipale	126 K €	1,3 M €
Subvention pour l'équipement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris	220 K €	

Modernisation du service public, travaux dans les bâtiments administratifs et accessibilité :

Acquisition de progiciels, matériels informatiques et réseaux informatiques	1 206 K €	
Acquisition du 4 ^{ème} étage – Rue de l'Alma	800 K €	4,1 M €
Travaux d'entretien et de remise aux normes des bâtiments, accessibilité, mobilier et matériels divers	2 127 K €	

3.2. Des ressources propres solides couplées avec une gestion maîtrisée de la dette

➤ **Fonds propres et subventions**

Afin de financer ses investissements sur 2017, la Ville d'Asnières-sur-Seine a pu compter sur des ressources propres solides :

- L'excédent de fonctionnement de 2016 capitalisé en 2017 pour 7,3 M € ;
- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) qui atteint en 2017 un montant de 1,5 M € ;
- Les produits de la taxe d'aménagement, confirmant la reprise du marché immobilier, s'élèvent à 1,5 M € ;
- Les produits des amendes de police pour 305 K €.

La Ville a également su mobiliser un maximum de subventions d'équipement. La municipalité et les services ont persévéré dans leur travail de sollicitation systématique de subventions dès que les projets rentraient dans des appels à projets ou des dispositifs généraux des organismes subventionneurs. Ce sont ainsi 2,5 M € qui ont été réalisés sur ce poste :

- 906 K € pour les opérations menées dans le cadre de l'ANRU dans les Hauts d'Asnières ;
- 1,1 M € pour l'opération de requalification de la rue des Bourguignons, notamment la part financée par la Ville de Bois-Colombes ;
- 64 K € du Conseil départemental pour l'extension de la vidéoprotection ;
- 51 K € du Conseil régional pour la mise en place de circulations douces ;
- 70 K € pour le skatepark Robinson ;
- 6 K € de l'AESN pour les travaux de déconnexion des eaux pluviales ;
- 65 K € pour les travaux de sécurisation des établissements scolaires ;
- 84 K € pour la mise en place de l'académie numérique dans les écoles.

➤ **Une dette maîtrisée**

Fort de ressources propres solides, de recettes de cessions et d'un autofinancement de 16,6 M €, la Ville d'Asnières-sur-Seine n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt en 2017 et s'est activement désendettée.

Au 31/12/2017 :

Dettes budget Ville	172 746 K €
Dettes ex-budget assainissement	9 827 K €
Dettes budget parcs de stationnement	998 K €
Dettes totales	183 571 K €
Dettes totales après déduction du fonds de soutien restant à encaisser	176 881 K €
Taux moyen	4,06%
Durée de vie résiduelle	18 ans
Capital remboursé en 2017 (budget consolidé)	8 715 K €
Intérêts réglés en 2017 (budget consolidé)	7 768 K €
Capacité de désendettement (budget principal)	10,8
Capacité de désendettement (budget consolidé)	11,5
Part de dette classée 1A charte Gissler	94,6%
Fonds de soutien initial	7 907 K €
Total fonds de soutien encaissé	1 217 K €
Fonds de soutien restant	6 690 K €

Par conséquent, sur son budget principal, la Ville d'Asnières-sur-Seine parvient à dégager un solde d'exécution positif en investissement de 6 M € au 31/12/2017.

Il conviendra cependant de tenir compte des restes à réaliser :

- En dépenses de 7,7 M € ;
- En recettes de 2,8 M €

Soit un excédent de financement en investissement de 1,1 M €.

IV. Les budgets annexes

4.1. Le budget annexe des parcs de stationnement

Les principales données du compte administratif 2017 :

Dépenses de fonctionnement	486 K €
dont charges à caractère général	419 K €
dont charges financières	66 K €
Recettes de fonctionnement	860 K €
dont subvention budget principal	0 €
Résultat 2016 reporté	0 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2017	374 K €
<hr/>	
Dépenses d'investissement	652 K €
dont dépenses d'équipement (reports)	15 K €
dont remboursement du capital de la dette	637 K €
Recettes d'investissement	619 K €
Solde d'exécution reporté	- 615 K €
Subvention budget principal RAR recettes	273 K €
SOLDE INVESTISSEMENT 2017 AVEC RAR	- 374 K €

Le budget annexe des parcs de stationnement ne comprend que des dépenses et recettes réelles. L'opération principale reste l'amortissement de la dette du parking de l'Hôtel de Ville.

Le résultat cumulé 2016 est de 0 €, il n'y a donc pas d'affectation de résultat à prévoir.

4.2. Le budget annexe du self municipal

Les principales données du compte administratif 2016 :

Dépenses de fonctionnement	469 K €
dont charges à caractère général	212 K €
dont charges de personnel	257 K €
Recettes de fonctionnement	469 K €
dont vente de produits	247 K €
dont subvention budget principal	220 K €
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2016	0 €

Comme chaque année, la subvention versée par le budget principal permet d'équilibrer le budget.

4.3. Le budget annexe de la maison du tourisme

Les principales données du compte administratif 2016 :

Dépenses de fonctionnement	88 K €
dont charges à caractère général	87 K €
Recettes de fonctionnement	194 K €
dont taxe de séjour	169 K €
Résultat 2015 reporté	64 K €
RESULTAT FONCTIONNEMENT 2016	169 K €

Dépenses d'investissement	0 K €
dont dépenses d'équipement	0 K €
Recettes d'investissement	4 K €
Solde d'exécution 2016 reporté	-2K €
SOLDE INVESTISSEMENT 2016	2K €

Le budget annexe présente un résultat global excédentaire de 171 K € affecté au budget principal de la Ville, suite à sa dissolution au 31/12/2017.

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL 2017 : La reconstitution de l'épargne pour financer des projets structurants

Par sa mobilisation dans l'optimisation des dépenses de fonctionnement et la pérennisation de ses recettes de fonctionnement, Asnières-sur-Seine a su entreprendre des réformes de gestion courageuses et ainsi dégager des marges de manœuvre.

La stratégie financière d'Asnières-sur-Seine repose ainsi sur 3 piliers :

- Optimiser ses dépenses de fonctionnement plutôt que d'augmenter ses taux d'imposition et ainsi pénaliser le contribuable asniérois ;
- Mettre en œuvre une véritable stratégie foncière et diversifier ses recherches de subventions et de financements pour éviter de recourir au maximum à l'emprunt ;
- Mener une politique d'investissement soutenue, une fois des marges de manœuvre et l'épargne brute retrouvées.

Dans un contexte difficile, où la Ville doit faire face à l'inventivité de l'Etat pour imposer chaque année de nouvelles contraintes, la municipalité tient à ce que les Asniérois ne subissent pas financièrement par une hausse de la fiscalité les conséquences des décisions nationales.

C'est ainsi que la section de fonctionnement dégage au 31 décembre 2017 un **résultat excédentaire de plus de 27 M € et une épargne brute de près de 16 M €.**

Ces efforts vont servir directement l'investissement. L'exercice 2018 verra la montée en puissance des programmes d'investissement d'ampleur. Par le mécanisme de l'affectation des résultats, il paraît opportun d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en investissement supérieure au besoin de financement constaté. Il est donc proposé d'affecter une grande partie du résultat de fonctionnement sur le compte 1068 pour financer d'importants investissements au budget 2018.

Excédents de fonctionnement 2017	27 040 K €
Solde d'exécution en investissement 2017	6 055 K €
Restes à réaliser de recettes d'investissement	2 798 K €
Restes à réaliser de dépenses d'investissement	7 700 K €
↓	
Excédent de financement en investissement	1 152 K €
↓	
Excédents de fonctionnement 2017 affectés en investissement en 2018 (imputation 1068)	12 200 K €

